

<b>Signatur</b>	<b>ACV, PP 33/2, P IMG_0542_b-IMG_0545_b</b>
Transkription	Giorgio Bellini
Datum Transkription	2004
Kontrolle	Hans-Ulrich Schiedt
Datum Kontrolle	9. 4. 2018

Le 10 Avril 1801

Ingénieur en chef hydraulique  
Capitaine d'infanterie dans  
les troupes des Colonies etc. etc.

à Cayenne

Mémoire pour demander une pension qui a été promise,  
même accordée mais dont le brevêt n'a jamais été delivré.

### Services.

### Motivs

Jean Samuel Guisan

d'Avanche en Suisse agé de soixante un ans.

1777. le 1<sup>er</sup> 8bre, provisoirement établi Ingénieur hydraulique et chargé de faire un raport sur l'établissement d'une nouvelle colonie et l'amélioration de l'ancienne; executé
1778. Le 4 Janvier, chargé de la reconnoissance des terres basses et noyées; a été executé
1778. Le premier May, Commission provisoire d'ingénieur en chef hydraulique.
1778. Le 1er Juillet chargé de faire tracer et ouvrir un nouveau Canal, que l'on a nommé Sartine, et d'opèrer un dessechement, de 200 arpens pour servir de modèle dans ce genre d'entreprises, et rendre l'air de Cayenne plus salubre; il à été executé.
1778. Le 5 Decembre; brevêt en forme: d'Ingénieur en chef hydraulique
1778. Le 5<sup>xbre</sup> Brevêt de Capitaine d'Infanterie dans les troupes des colonies.
1779. Le 20 Juillet mis en activité militaire et chargé de faire des ouvrages de fortifications pour la defense de la colonie; il les à executé.
1780. Le 1<sup>er</sup> Avril chargé de rechercher et désigner le local propre à la multiplication des arbres à épiceries, remise aussi à ses soins, ce qui à été executé.
1780. Le 12 Juillet, ordre de passer en france pour conférer avec le ministre sur les dessechemens des terres noyées pour l'établissement de la nouvelle Colonie, sur les communications et toutes les autres opérations relatives à la prospérité de la Guyane française. executé.
1780. En Novembre, ordre d'aller visiter la ville de Rochefort et les marais des environs, afin de présenter des moyens pour y détruire l'insalubrité qui les rendoit alors inhabitables; sur quoi il a donné tous les plans devis et mémoires donné tous les plans devis et mémoires nécessaires pour l'exécution d'une grande opération dont on l'a chargé, mais qui par des raisons inutiles à placer ici à été remise aux ponts et chaussées qui, ne se sont néanmoins pas écartés des bases qu'il avoit établi; et son travail a servi l'humanité.
1781. En Octobre ordre de repasser de france à Cayenne pour commencer à établir une partie de la Colonie dans les terres noyées; et pour pousser vigoureusement la propagation des arbres à épiceries. executé.
1782. Ordre de jeter les fondemens d'un nouveau quartier sur les bords de l'approuague en commençant par l'établissement d'une sucrerie qui pût servir de modèle en tous points; ce qu'il a executé.
1785. Le 6<sup>xbre</sup> nommé Commissaire du Gouvernement pour toute la colonie relativement à une infinité d'objets de service

J'étais établi et placé avantageusement à Surinam, assuré d'y acquérir une fortune considérable déjà commencée, lorsqu'en 1777 j'y ai quitté toute affaire d'intèret pour entrer au service de france avec cette confiance qui est toujours le gage de la loyauté. Ce fut Malouet Intendant de la marine envoyé à Surinam par le ministre pour examiner cette superbe colonie et y engager un Ingénieur d'une réputation faite, qui en me montrant la riante perspective d'opèrer de salutaires cbangemens dans les cultures de la Guyane française et d'y établir une nouvelle Colonie dans les terres basses et noyées; m'assurat alors que le gouvernement se chargeoit de ma fortune; qu'il me donneroit des grades très honorables; ainsi que la Croix de mérite dès que j'aurais produit une amélioration marquante dans la colonie. Depuis ce moment laissant reposer mon sort sur la justice d'une grande et généreuse nation, je me devouai pour toujours au bien public, sans plus m'occuper de mes affaires personnelles.

Le gouvernement a de tems en tems voulut recompenser mes service savoir 1° par le don des matériaux pour me batir une maison 2° par la concession d'un grand dessèchement que j'avais fait 3° par le don d'un établissement tout fait 4° par le don de tous les moyens nécessaires pour m'établir une sucrerie roulante. Ces cadeaux m'auraient enrichis, au lieu que je suis demeuré pauvre; j'ai tout refusé pour faire profession de désintressement, montrer un bel exemple et pour braver la calomnie; j'ai toujours répondu à ces offres pressantes en disant que lorsque je ne pourrais plus servir, la nation auroit la générosité de me donner une pension proportionnée à mes services; et c'est ce que je sollicite actuellement.

Si un devouement rare peut avoir quelque mérite ici, j'ai sacrifié au bien du service, ma fortune; mes jeunes ans, mon repos et ma santé au point de travailler des trente jours dans l'eau jusqu'au milieu du Corp sans en sortir. Si outre les motifs que je viens de présenter des grands succès donnent des droits à des

- désignés dans son brevet; en quelle qualité il a rendu des services.
1785. Le 6<sup>xbre</sup> nommé provisoirement rapporteur du tribunal terrier; il a rendu des services.
1785. Nommé Commandant du quartier d'approuague; il a rendu des services.
1788. Le 15<sup>9bre</sup> chargé par le gouverneur général d'établir dans les Isles submergées et mouvantes de l'approuague des redoutes pour la défense du pays: elles n'ont pas été achevées à cause que l'apparence des hostilités a cessé.
1788. Chargé de présenter un rapport sur les communications à ouvrir dans toute l'étendue de la Colonie; exécuté.
1788. Chargé de présenter un rapport sur les mesures à prendre à l'égard des peuplades établies sur les derrières de la colonie; exécuté.
1788. Chargé de faire un rapport sur la défense de la Colonie et sur les moyens de l'approvisionner en cas de blocus; exécuté.
1788. Chargé de faire propager l'arbre à pain et plusieurs espèces de plantes de la Chine et autres parties de l'Inde qu'il avait demandé au gouvernement de faire transporter; exécuté.
1788. Chargé de rechercher les causes qui ont fait périr douze mille personnes de la nouvelle colonie qu'on voulait établir à la Guyane vers 1764. exécuté.
1788. Chargé de présenter un mémoire sur l'attérage des vaisseaux, afin de les préserver de tomber sur le Conetable rocher au vent de Cayenne; exécuté.
1788. Chargé de faire des observations météorologiques; exécuté.
1788. Chargé de faire des observations et des expériences de physique sur le *Gymnotus electricus*, avec les quelles il a décidé une question importante de la haute physique, savoir que la vertu de ces animaux ainsi que de la torpille consiste dans la matière électrique qu'ils meuvent à leur gré; son mémoire a été remis à l'Académie des sciences de Paris.
1788. Chargé de faire constater par des physiciens la qualité des épiceries de Cayenne, l'opération faite à Paris a prouvé qu'elles valoient par livres de 10 à 15 sols plus que celles hollandais.

### Suite des services

Il n'a cessé d'employer tout son temps et ses moyens pour faire valoir et utiliser les vues bienfaisantes qu'avoit alors le gouvernement pour faire prospérer cette Colonie. Il a eu l'attention d'aider les Colons par des instructions, des Conseils, des plans, des modèles de divers genres et jusqu'à aller tracer leurs ouvrages hydrauliques sur le terrain lorsqu'ils en ont montré le moindre désir: enfin pour les conduire vers la prospérité autant que pour adoucir le sort des malheureux esclaves il a composé et publié en 1788 un ouvrage assez considérable, qui a été estimé dans les colonies hollandaises qui en ont pris occasion d'élire l'auteur membre de leurs sociétés de sciences et d'Agriculture. Après avoir ainsi multiplié les connaissances qui pouvoient aisément faire de Cayenne une Colonie riche et renommée, je devois compter sur la reconnaissance des colons dont j'étais réellement le bienfaiteur, mais leur assemblée coloniale qui par un de ces mouvements révolutionnaires inexplicable m'a forcé d'abandonner ma place; en me notifiant qu'elle l'avoit supprimée.

récompenses, des grands quartiers ou districts établis dans les terres basses offroient une prospérité aussi certaine qu'étonnante; d'un autre côté la réussite des épiceries aurait en moins de dix ans exclu toutes les autres nations de ce commerce, et pouvoit seule porter Cayenne au plus grand degré de prospérité; il ne falloit pour cela que de continuer sur les bases et les principes que j'avois établis, et je touchai au terme de mes travaux, lors qu'on me mit hors d'état d'y donner la dernière main. La suppression de ma place par l'Assemblée Coloniale, quoi que non Compétente pour me l'ôter, fut accompagnée de circonstances qui m'obligèrent à passer en France à la fin de 1791. Le bâtiment a été jetté sur un haut fond devant Barcelonne, j'ai perdu une partie de mes effets et presque tous mes papiers; Je fus accueilli et plaint; en 1792 on me donna la Croix du mérite et l'on me promit verbalement une pension et le grade de lieutenant Colonel. Arrivé en Suisse par permission du Ministre; il m'y fit écrire par Malouet que ma pension étoit arrêtée par le Roi, qu'il ne s'agissoit plus que d'en demander la sanction à l'Assemblée nationale, peu de temps après la royauté a cessé d'exister le brevet de pension ne m'a jamais été expédié. En 1793 j'ai écrit plusieurs lettres au Ministre pour cet objet et pour lui demander d'être employé à St. Domingue comme on me l'avoit promis; je n'en ai point reçu de réponse. Mes services ont été appréciés dans le temps, on en peut trouver des preuves au bureau de la Marine. Privé d'appointement pendant dix ans et vieilli dans le mal être voilà ma situation; cependant n'ayant jamais cessé de bien mériter de la nation française je dois espérer que la magnanimité du gouvernement lui fera trouver dans sa justice l'obligation d'acquiescer des engagements aussi solennels que sacrés en m'accordant une pension que je demande à sa générosité. La perte de mes papiers mentionnée plus haut est cause qu'il manque quelque pièces probantes de mes services mais ils sont prouvés par la correspondance des Ministres avec Cayenne; Je suis assez connu et le bureau de la Marine peut satisfaire à ce qu'on desirera sur ma conduite. Je ne puis remettre la Croix avec le brevets joints à ce mémoire ayant été égarée lors de nos mouvements révolutionnaires. Les papiers que je remet sont 1°: lettre du Ministre 2°: lettre de l'Assemblée Coloniale 3°: Congé pour passer en France 4° & 5°: brevets de Commissaire et de rapporteur 6°: une Concession de matériaux 7°: brevet d'Ingénieur en chef 8°: Brevet de Capitaine 9°: Brevet pour la Croix.